

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 485

présenté par  
Mme Janvier

-----

**ARTICLE 37**

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 45 :

« La délibération est transmise au représentant de l'État dans le département au plus tard le 30 avril 2024 pour les expérimentations débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle est transmise entre le 30 juin 2024 et le 30 avril 2025 pour les expérimentations débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à élargir à 20 maximum le nombre de départements participant à cette expérimentation (au lieu de dix).

Il ouvre également un second créneau d'entrée dans l'expérimentation. Les départements expérimentateurs pourront ainsi rentrer dans l'expérimentation, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il rallonge d'un an la durée de l'expérimentation, celle-ci passant de 3 à 4 ans, avec un début de l'expérimentation en 2025.

Il raccourcit de deux mois la date limite du dépôt de candidature des départements en 2024. Ceux-ci devront transmettre leur délibération au plus tard le 30 avril 2024, au lieu du 30 juin, pour participer à l'expérimentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un délai de huit mois est en effet incompressible pour préparer les opérations de transferts de financement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (crédits inscrits en PLFSS 2025, mais aussi en PLF 2025). Pour rappel, l'article 37 initial prévoyait une date limite de dépôt de candidature au 31 mars 2024 pour le régime adapté de financement.

Enfin, cet amendement comporte une modification rédactionnelle, compte tenu de l'absence de codifications des dispositions de l'article 37.